



CONDITIONS GÉNÉRALES

ÉCOLE SUISSE DE SKI VERBIER

1) Validation de la réservation

La validation de la réservation vous est parvenue par e-mail en retour de votre commande. Cette confirmation ainsi que le numéro de réservation sont à conserver jusqu'à votre arrivée à Verbier. Elle doit être présentée à nos guichets pour retirer vos tickets de cours et dossards.

2) Ski-pass et équipements

Le **forfait de ski et les équipements ne sont pas compris dans le tarif** des cours réservés. Les ski-pass sont à retirer aux caisses de Téléréverbier ou sur le site www.verbier4vallees.ch.

3) Modification ou annulation de réservation

Toute réservation peut être annulée ou modifiée **sans frais au plus tard 7 jours avant le début du cours**.

Pour toute modification ou annulation durant la semaine précédant le cours, au maximum 48h avant le cours, le client devra s'acquitter de **50% de la somme**.

Pour toute modification ou annulation dans les **48 heures** précédant le cours, le client devra s'acquitter de **100% de la somme**.

Les leçons ont lieu par tous les temps. Les conditions météorologiques ne sont en aucun cas une cause d'annulation ou de report dès lors que l'activité est assurée par l'Ecole Suisse de Ski et de Snowboard de Verbier. Il n'y aura lieu à aucun remboursement, report ou indemnisation.

4) Conditions spécifiques aux cours collectifs

- a. La durée du cours est de 3 heures. Elle comprend les déplacements, les attentes aux remontées mécaniques et les éventuels retards des différents participants.
- b. Nous limitons nos classes collectives à 6, 7 ou 8 élèves par classe selon le niveau. Dans les cas suivants cette limite peut être dépassée :
 - Inscriptions dans une classe non conforme au niveau de ski indiqué
 - Progression trop rapide ou trop lente de certains participants
- c. À tout moment, nous nous réservons le droit de regrouper plusieurs niveaux. Dans le cas où le nombre de participants minimum (4) ne permettrait pas la tenue du cours, il sera proposé une solution alternative (réduction des heures d'enseignement). Ces modifications ne donnent en aucun cas la possibilité au participant de prétendre à un remboursement ou une indemnité.
- d. L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique et au caractère aléatoire. Sa pratique impose à l'élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens. Il appartient à l'élève de respecter les consignes du moniteur. L'élève est seul responsable de son équipement (skis, chaussures, tenue, casque, lunettes, crème solaire).
- e. Pour les activités en groupe, le moniteur n'est pas tenu d'attendre les retardataires.
- f. Les cours collectifs sont garantis 100% en français. En cours particuliers, le moniteur parlera la langue souhaitée par l'élève dans la mesure de nos disponibilités.

5) Assurance accident/maladie

L'ESS décline toute responsabilité en cas d'accident. Chaque participant doit être au bénéfice de sa propre assurance ou souscrire à l'assurance SnowAssist à nos guichets. **L'assurance n'est en aucun cas une assurance annulation.**

1. **Vous pouvez souscrire à l'assurance SnowAssist pour CHF 6.- par jour** : toutes les [Conditions Assurance SnowAssist](#) sont disponibles sur le site <http://www.essverbier.ch> dans la partie assurance en bas de page. **L'assurance SnowAssist 1-jour ne couvre que la partie assistance** (secours sur piste, transport, frais médicaux, partie b et c). Les personnes qui souscrivent à l'assurance lors de la réservation acceptent les conditions générales de cette assurance. En cas d'accident ou de maladie, vous prenez directement contact avec l'assurance avec les documents justificatifs originaux.

a. Remboursements

Pour les titulaires d'un forfait de ski de 2 jours et plus, Europ Assistance prend en charge au prorata temporis mais jusqu'à concurrence de CHF'2000.- par évènement et sur présentation des justificatifs originaux, le forfait de ski non utilisé, les cours de ski non-utilités, la location non utilisée du matériel sportif.

b. Frais de recherches et de secours

Europe Assistance prend en charge les frais de recherches, de secours et de sauvetage engagés sur les pistes de ski ouvertes, liés au forfait de ski, exécutés par les organismes de secours de la station jusqu'à concurrence de CHF 350.- par évènement.

c. Frais de transport, frais médicaux d'urgence et rapatriement sanitaire

Europe Assistance prend en charge les frais de transport en ambulance, de l'arrivée des pistes jusqu'au centre hospitalier le plus proche, les frais de transport en hélicoptère depuis les pistes de ski ouvertes, jusqu'au centre hospitalier Suisse le plus proche, les frais médicaux d'urgence en Suisse uniquement, les frais effectifs du rapatriement sanitaire de l'assuré à son domicile habituel, pour autant que le bénéficiaire ait eu recours à des soins médicaux. Le cumul de ces prestations est limité.

2. Nous remboursons vos leçons dans leur totalité en cas de fermeture **complète** du domaine skiable. Il est entendu par fermeture complète du domaine le fonctionnement de moins de 5 installations durant toute la journée et ceci sur l'ensemble des domaines suivants : Verbier, Savoleyres et Bruson.
3. Verbier Sport + n'est en aucun cas redevable lors de l'annulation d'un cours que vous avez réservé directement avec un moniteur.

6) Droit à l'image

Le client donne à l'ESS Verbier l'autorisation de publier, d'exposer ou de diffuser la ou les photographies et vidéos prises durant les cours. Cette autorisation vaut pour tout usage (publications, site internet, réseaux sociaux...). Si vous ne souhaitez pas donner votre autorisation, prière de nous en avvertir.